

**CERTIFICAT EN GESTION DE DOCUMENTATION ET DE
BIBLIOTHÈQUE
2012-2013**

**« Quel modèle de bibliothèque
pour Orbe et sa région ? »**

Isabelle Vaudroz

Vallorbe

Septembre 2013

TRAVAIL FINAL DE CERTIFICAT

Déposé auprès de

Regula Feitknecht

(directrice adjointe, coordination BCU-Université Fribourg)

Résumé

La bibliothèque publique et scolaire de la région d'Orbe est un bâtiment classé qui se situe dans les anciennes prisons. Elle dispose de 189 m². Cette surface s'avère nettement insuffisante pour servir les publics concernés : scolaire et lecture publique. La possibilité de dissocier les deux missions et les lieux, est régulièrement discutée officieusement.

Comme l'arrondissement scolaire est en pleine restructuration et que la pertinence d'un nouveau bâtiment scolaire avec une bibliothèque scolaire intégrée est discuté, la question se pose : que souhaite-t-on comme bibliothèque pour les élèves et la population de la ville d'Orbe et sa région ? Des bibliothèques distinctes ou une bibliothèque mixte ?

Ma démarche est d'analyser les différents scénarios possibles et de proposer une solution adaptée aux structures, à la démographie et aux disponibilités financières de la ville.

Je propose en conclusion de mettre à disposition des locaux plus vastes pour recevoir les classes de façon plus confortable, pour pouvoir accroître le fonds de documents adaptés aux élèves, et pour que la partie publique puisse offrir plus d'animations destinées à la population de la Ville et de sa région.

Remerciements

Mes chaleureux remerciements vont à :

Véronique Avellan (Directrice adjointe BCU Coordination des bibliothèques scolaires), qui a accepté de corriger ce travail.

- Nadia Térès pour nos nombreuses discussions sur le sujet et son amitié (Bibliothèque scolaire de Lausanne-Béthusy, puis Bibliothèque publique et scolaire de Renens).
- Manuèle Ducret, ma collègue pour la partie publique, pour ses encouragements, sa relecture et son soutien moral.
- Mihály Marti, webmaster et compagnon, qui m'a soutenue dans ma décision d'effectuer cette formation ; je le remercie pour ses encouragements, sa relecture et son aide professionnelle.
- Agnès Blasina et Valérie Smykowski-Khechen pour leur relecture et leur amitié.
- Sandrine Allaman (Bibliothèque communale et scolaire de Gland), Gaël Sala (Bibliothèque communale et scolaire de Blonay-St-Légier), Mélanie Reiter (Bibliothèque publique et scolaire de de Renens) et Dolorès Rodriguez (Centre de documentation scolaire et Bibliothèque Régionale d'Echallens) pour m'avoir consacré du temps et avoir répondu à mon questionnaire.
- La ville d'Orbe qui m'a permis d'entreprendre cette formation, et tout particulièrement Messieurs Gremion et Schertenleib (municipal responsable des écoles)

Table des matières

1. Introduction
2. Définitions
 - 2.1 Bibliothèque scolaire
 - 2.2 Bibliothèque publique ou de lecture publique
 - 2.3 Bibliothèque mixte
3. Contexte vaudois
4. Contexte local
 - 4.1 Région
 - 4.2 Bibliothèque
5. Historique
6. Situation actuelle dans l'arrondissement scolaire d'Orbe et région
7. Enquête avec résultats
8. Pourquoi une bibliothèque mixte ?
 - 8.1 Avantages
 - 8.2 Inconvénients
9. Pourquoi une bibliothèque uniquement scolaire ?
 - 9.1 Avantages
 - 9.2 Inconvénients
10. Différents scénarios possibles
 - 10.1 Bibliothèque centrale mixte
 - 10.2 Bibliothèque mixte avec succursale scolaire
 - 10.3 Deux bibliothèques, une scolaire et une publique
11. Locaux
 - 11.1 Aménagement
12. Personnel
13. Collections
14. Finances
 - 14.1 Budget de fonctionnement
 - 14.2 Budget pour le personnel
 - 14.3 Budget pour les locaux
15. Conclusion
16. Annexes
17. Bibliographie

1. Introduction

Le sujet de ce travail m'est déjà apparu au mois de décembre 2012 et il m'a d'abord fallu réfléchir à sa réalisation. Après discussion avec Mme Ducret (ma collègue), avec M. Gremion (le secrétaire de la Commune) et avec Mme Avellan (Directrice adjointe BCU Coordination des bibliothèques scolaires), le sujet s'est avéré tout à fait adéquat vu le questionnement des différentes parties prenantes, notamment la commune d'Orbe.

Ce travail pourra également servir de base de discussion avec les autorités, tant communales que cantonales, et également avec l'Association de la bibliothèque.

J'ai débuté mon travail en allant discuter avec d'autres bibliothécaires. Ce qui m'a permis de me faire une idée plus précise du sujet et de ses différentes solutions à proposer.

Puis je me suis mise à écrire en m'inspirant de différents documents comme les divers rapports d'activité de la bibliothèque, les normes pour les bibliothèques publiques de la CLP¹ ainsi que celles de l'IFLA² et de la DGEO³ pour les bibliothèques scolaires.

L'idée de ce travail est d'évaluer quel est le meilleur scénario possible pour la bibliothèque d'Orbe et environs. J'y traite donc des différents aspects tels les locaux, le budget et le personnel.

Pour rappel, chaque élève doit pouvoir accéder à une bibliothèque scolaire. Il est par contre du libre choix d'une commune de proposer ou non une bibliothèque publique.

¹ Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique

² Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions

³ Direction générale de l'enseignement obligatoire

2. Définitions

Afin d'expliciter la réflexion concernant les différents scénarios, il est indispensable de savoir ce que signifie chaque dénomination en matière de typologie de bibliothèque. En voici les définitions issues des documents de référence consultés pour ce travail.

2.1 Bibliothèque scolaire

« La bibliothèque scolaire offre à tous les membres de la communauté scolaire des services d'apprentissage, des livres et des ressources qui développent la réflexion critique et leur permettent d'utiliser efficacement l'information quels qu'en soient la forme ou le support » (Manifeste UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire, IFLA, 2000)

La bibliothèque scolaire s'adresse à un public spécifique, les élèves et les enseignants. Personne d'autre ne peut y accéder. Le choix des collections correspond aux matières enseignées et aux besoins des enseignants et des élèves.

Sa mission est de proposer aux élèves et au corps enseignant de la documentation liée aux programmes scolaires et de les aider dans leurs recherches d'informations.

Les documents sont prêtés gratuitement.

La bibliothèque scolaire se trouve dans un bâtiment scolaire et les ouvrages sont disponibles en libre-accès (directement disponibles sur les rayonnages et non localisés dans des magasins fermés).

On doit y trouver des places de travail et de consultation en suffisance afin que les élèves puissent venir travailler en groupe (et avec les enseignants) pendant les heures de classe, ils doivent aussi pouvoir venir entre les cours et à la pause de midi, seuls ou en groupes, et cela, selon l'organisation prédéfinie avec les différentes autorités concernées.

« Bibliothèque au service des élèves et des enseignants dont les collections et les services sont conçus pour répondre aux besoins de l'établissement scolaire où elle est implantée (école primaire, secondaire, professionnelle, technique) » (Normes pour bibliothèques scolaires, CLP, 2000)

2.2 Bibliothèque publique ou de lecture publique

Elle peut être communale, cantonale ou nationale. Elle s'adresse à tout public, enfants, adultes, sans distinction d'âge, de profession, de classe sociale. Les collections proposées doivent être générales, d'information, de loisirs et de lecture plaisir.

Sa mission est d'offrir à toute la population l'accès à l'information sous n'importe quelle forme : livres, CD, DVD, internet, etc. et la possibilité de pouvoir les emprunter pour un temps défini.

« Infrastructure de service qui offre à toute personne un accès à des documents et des informations pour la formation, la culture, les loisirs et le divertissement » in « Normes pour les bibliothèques de lecture publique », CLP, 2008

2.3 Bibliothèque mixte

Elle répond à deux missions différentes : une de lecture publique et l'autre scolaire, elle se situe dans des mêmes locaux et, en général, avec un même personnel qui doit être flexible afin de pouvoir passer de l'une à l'autre.

« Unité de documentation réunissant en un seul lieu et sous une même gestion une bibliothèque scolaire et une bibliothèque de lecture publique » in « Normes pour les bibliothèques de lecture publique », CLP, 2008

3. Contexte vaudois

Avec ETACOM⁴ en 2004, le personnel des bibliothèques scolaires pour la scolarité obligatoire est majoritairement passé de la responsabilité des communes à celle de l'Etat de Vaud et en l'occurrence, à celle de la DGEO. La DGEO a dressé un état des lieux qui a montré de grandes différences d'un établissement scolaire à l'autre quant à l'existence d'une bibliothèque et à son fonctionnement.

La DGEO a ensuite mandaté un groupe de bibliothécaires scolaires et d'enseignants afin d'établir des standards sur lesquels, elle pourrait s'appuyer pour la gestion des bibliothèques scolaires. Un rapport a été produit en 2007 et il s'intitule : « Normes et recommandations pour bibliothèques scolaires ». Ce document est donc la référence pour les bibliothèques scolaires vaudoises.

Simultanément, de grands changements s'opèrent dans le milieu de l'enseignement avec HarmoS⁵, la mise en œuvre du Plan d'Etude Romand (PER) et tout récemment avec la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO). L'existence des bibliothèques et l'importance de leur rôle dans les processus d'apprentissage sont ainsi reconnues.

Afin d'être en adéquation avec le Plan d'Etude romand et en suivant le rapport de 2007, un groupe de travail a été créé afin de mettre sur pied de nouvelles bibliothèques scolaires, de les mettre en réseau et de professionnaliser cette activité. Afin de répondre aux recommandations émises en 2007 pour la mise en réseau des

⁴ ETAT-Communes

⁵ Harmonisation scolarité obligatoire entre les cantons

bibliothèques scolaires, des solutions informatiques pour un catalogage partagé ont été recherchées et la décision d'intégrer les bibliothèques au réseau RERO⁶, et ainsi d'initier également un réseau de pratiques professionnelles, a été entérinée par la Cheffe du DFJC⁷ en 2009.

Un projet pilote de migration des données sur RERO a démarré en 2009 et s'est achevé en 2011.

Les résultats étant satisfaisants, le projet de mise en réseau se poursuit depuis lors, 22 bibliothèques scolaires ou mixtes sont actuellement en fonction sur RERO. Plusieurs bibliothèques mixtes ont intégré RERO comme : Ste-Croix, Vallorbe et deux grandes bibliothèques mixtes vaudoises sont en cours de migration : Nyon et Renens.

La DGEO favorise et promeut le modèle de bibliothèques mixte, non seulement pour une question de partage des coûts, de locaux, d'activités, de fonds documentaires et de compétences, mais aussi afin que les élèves fréquentent la bibliothèque lorsqu'ils ne sont plus élèves ou avant le début de la scolarité. De plus, les synergies entre différents publics ou différentes générations sont très intéressantes pour affirmer et développer la vocation culturelle et sociale d'une bibliothèque au sein d'une commune.

Les exigences requises par la DGEO pour la partie scolaire permet aux bibliothèques de se professionnaliser, notamment car seuls des professionnels sont habilités à gérer les bibliothèques scolaires ou les activités pour la partie scolaire.

Une entité de Coordination des Bibliothèques scolaires vaudoises a été créée en janvier 2013. Cette structure a été mise en place afin que les établissements scolaires aient tous un accès à une bibliothèque et pour garantir une politique de prestations de qualité.

⁶ Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale

⁷ Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

4.1 Région

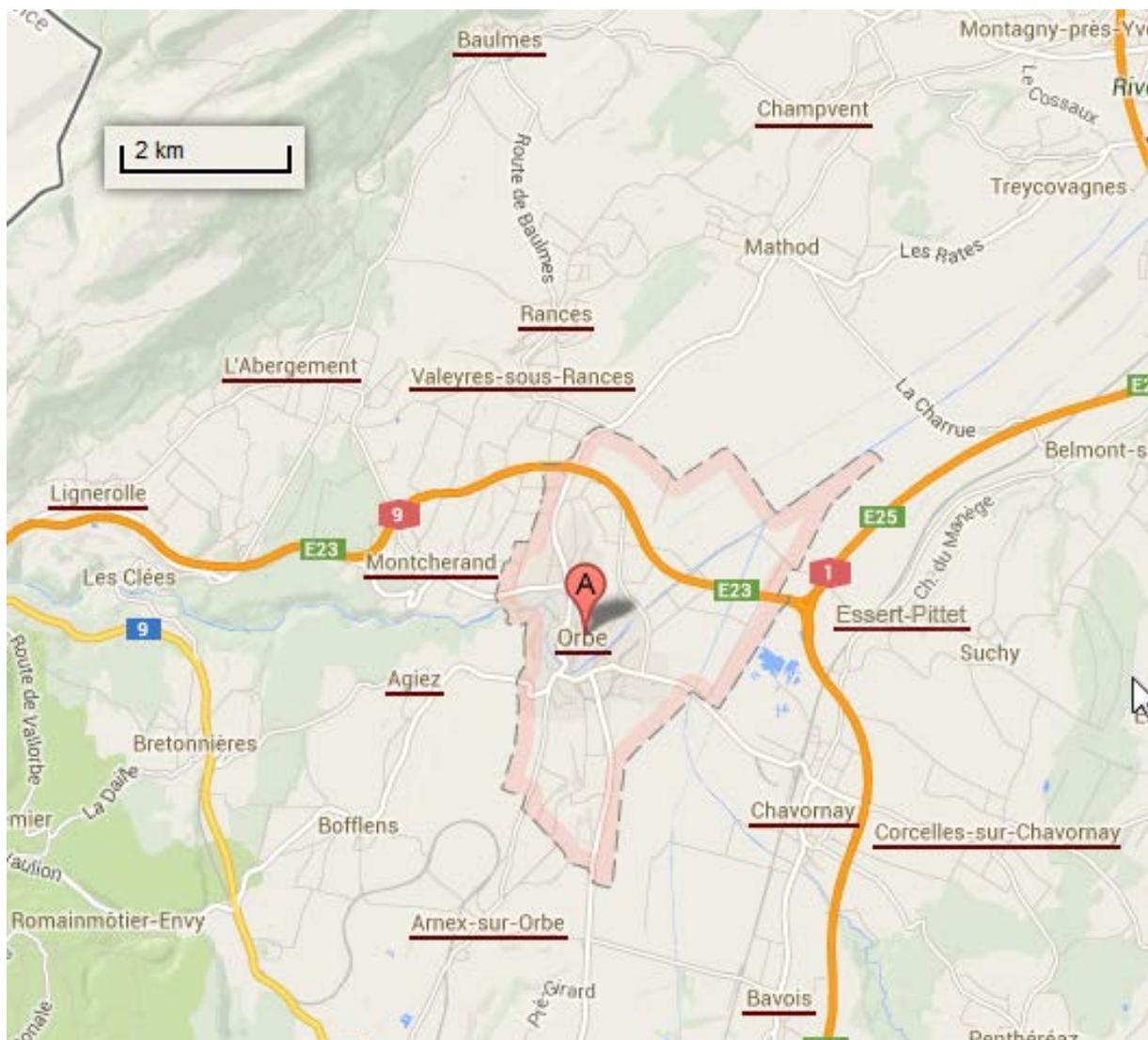
Population d'Orbe : 6'439 habitants

Population de Chavornay : 3'858 habitants

Bassin de population couvert : 16'000 habitants

Nombre d'élèves dans l'arrondissement scolaire : 2300

Communes concernées par l'arrondissement scolaire : Arnex, Agiez, Bavois, Champvent, Chavornay, Corcelles, Essert-Pittet, Lignerolle, Baulmes, Orbe, Montcherand, Sergej, Les Clées, L'Abergement, Lignerolle, Valeyres, Rances



Localités avec collèges de l'arrondissement Baulmes-Chavornay-Orbe (état au 30 septembre 2013)

Source : Googlemap

4.2 Bibliothèque

Année	2010	2011	2012	2013
Lecteurs inscrits	1'313	1'320	1'508	1'728
Lecteurs actifs	963	916	1'122	1'194
Nombre de prêts	46'283	45'746	47'646	Année en cours

	2009	2010	2011	2012
Abonnement enfant	17'154 docs	21'318 docs	20'727 docs	22'899 docs
Compte école	4'021 docs	10'707 docs	9'528 docs	7'298 docs
Travaux scolaires	17 docs	84 docs	36 docs	88 docs
Total Section Jeunesse	21'192 docs	32'109 docs	30'291 docs	30'285 docs
Total Section adulte et jeunesse	34'346 docs	46'283 docs	45'746 docs	47'646 docs
% de la section jeunesse	61,7 %	69,3 %	66,2 %	63,5 %

On peut remarquer que les prêts progressent chaque année. Il y a un grand saut entre 2009 et 2010, ce qui correspond à deux facteurs : les heures d'ouverture pour la partie publique ont été augmentées en août 2010 (de 8h hebdomadaire à 21h30) et les visites de classe se sont intensifiées grâce à l'augmentation de poste pour la partie scolaire.

5. Historique

Cette bibliothèque a été créée en 1972 par une association de personnes bénévoles. L'association a toujours voulu gérer cette bibliothèque le plus professionnellement

possible, conseillée très souvent par un bibliothécaire qui se trouvait au sein de son comité. Le catalogue a été informatisé dès 1992, le choix des livres, l'aménagement de la bibliothèque et les manifestations proposées sont de qualité.

Grâce au Canton de Vaud qui a voulu développer les bibliothèques scolaires, un poste à 40% a été créé en 2006 pour la partie scolaire ; c'était la première fois qu'une bibliothécaire professionnelle était engagée à Orbe. L'arrondissement scolaire de Baulmes-Chavornay-Orbe étant très étendu et se composant d'environ 2300 élèves, le taux octroyé à ce poste s'est très vite avéré insuffisant, raison pour laquelle en 2009 il a été augmenté à 120%.

Une des missions de la bibliothécaire scolaire est de recevoir les classes et de faire des animations qui correspondent aux objectifs du PER (Programme d'Etude Romand). Cette activité occupe la plus grande partie de son temps de travail. Les classes étant nombreuses, il lui reste peu de temps pour le catalogage et encore moins pour d'autres projets comme mettre sur pied une politique documentaire.

En février 2010, un poste à 60% a été créé pour la partie publique, puis augmenté à 80% en janvier 2012.

Les bénévoles assurent : une partie du prêt, de l'équipement des livres, participent aux portes ouvertes, à divers travaux de nettoyage.

Année	1972	1992	2006	2009	2010	2012
Association	Création de la bibliothèque	Informatisation				
Personnel qualifié partie publique					60%	80%
Personnel qualifié partie scolaire			40%	100%	120%	120%

6. Situation actuelle dans l'arrondissement scolaire d'Orbe et région

L'Association Scolaire de Baulmes-Chavornay-Orbe et environs (ASIBCO) a été fondée en 2005, avec 17 communes. L'arrondissement scolaire est actuellement en plein changement.

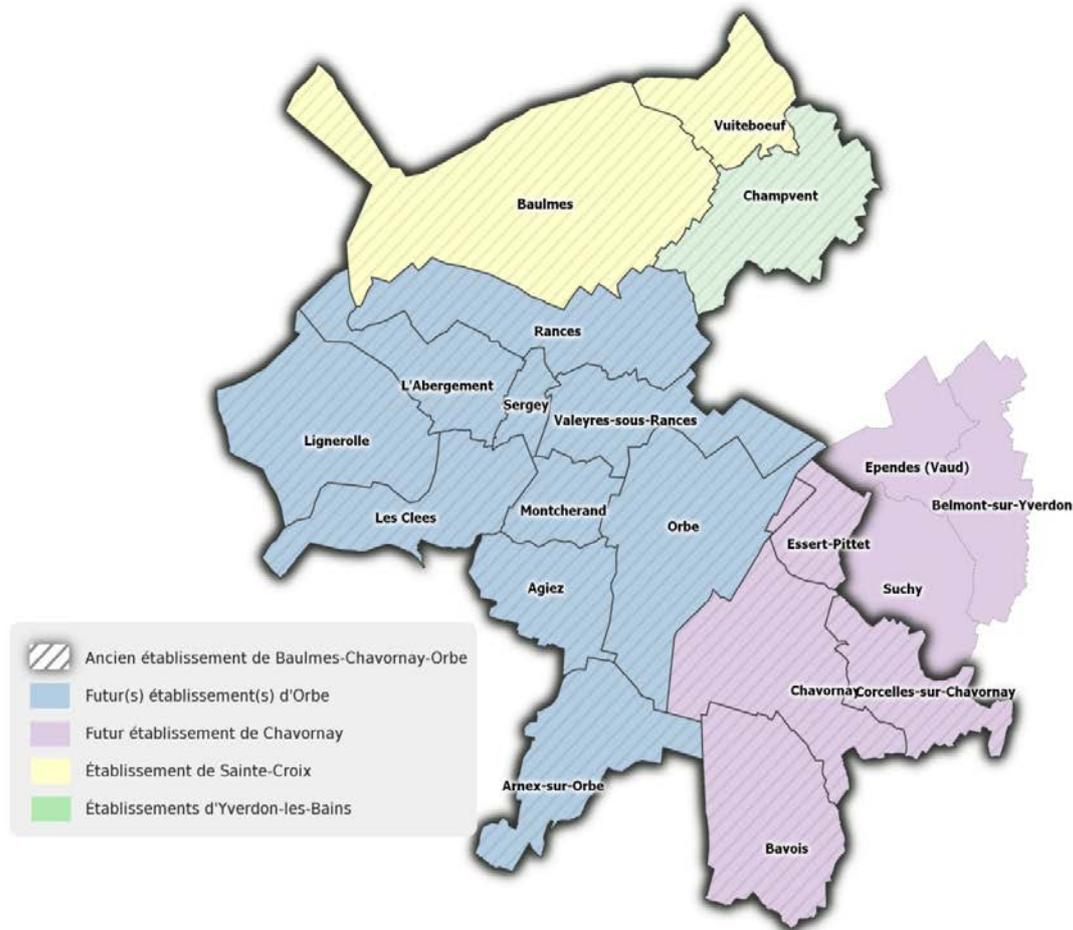
Un mandat de réorganisation lui a été donné en novembre 2009, afin de prévoir un établissement primaire sur les différents sites et un établissement secondaire centralisé. Cette proposition a été acceptée le 31 mars 2011 par le conseil intercommunal de l'ASIBCO.

Dans le cadre de cette réorganisation, il a été décidé qu'Orbe recevrait les classes secondaires. Mais après étude des besoins en infrastructures et en transports, ce modèle a été jugé trop onéreux par une grande majorité des communes membres de l'ASIBCO (janvier 2013). C'est à cette occasion que la DGEO (par l'intermédiaire de DOP - Direction Organisation et Planification) a proposé à l'ASIBCO de déposer une demande d'ouverture d'un mandat de réorganisation. Cette demande acceptée, un groupe de travail a été formé afin de proposer un nouveau modèle d'organisation.

Lors de l'élaboration de ce nouveau modèle, une étude démographique a été faite, celle-ci montre une concentration toujours plus forte sur deux communes : Orbe et Chavornay. Une augmentation des élèves de l'ordre de 200 tous les 5 ans est en prévision, jusqu'à atteindre près de 3000 élèves en 2030.

Après plusieurs variantes proposées, celle-ci a été retenue :

- un établissement primaire et secondaire pour le secteur sud = Chavornay
- un établissement primaire et un établissement secondaire à Orbe
- un rattachement des communes de Baulmes et Vuiteboeuf à l'établissement primaire et secondaire de Ste-Croix
- un rattachement de Champvent aux établissements d'Yverdon et environs
- un rattachement des communes d'Ependes, Suchy et Belmont (actuellement à Yverdon) à l'établissement primaire et secondaire de Chavornay
 - L'année scolaire 2013-2014 sera une année de transition.



Futur découpage de l'arrondissement scolaire

Source : Secrétariat de l'établissement primaire de Baulmes-Chavornay-Orbe

7. Enquête auprès d'autres bibliothèques

Afin d'étayer ma démarche en vue d'élaborer des scénarios, il était intéressant de voir quelle est la situation dans d'autres lieux. J'ai préparé, un questionnaire que j'ai soumis aux 4 bibliothèques suivantes :

- Bibliothèque publique et scolaire du Léman à Renens
- Bibliothèque communale et scolaire de Gland
- Bibliothèque publique et scolaire de Blonay-St-Légier
- Centre de documentation scolaire et Bibliothèque régionale d'Echallens

A Echallens, la bibliothèque avait été créée au départ par une association avec des bénévoles. En 2005, elle a déménagé dans les locaux d'un établissement scolaire. C'est à ce moment-là qu'une réflexion a été entreprise par les autorités scolaires afin

de mettre sur pied une bibliothèque scolaire. Le Canton exigeant du personnel formé à l'information documentaire pour les prestations scolaires, il y avait un problème car il n'y avait pas de professionnels, la bibliothèque étant gérée par une association et des bénévoles. L'Association s'est finalement dissoute et il a été décidé que la bibliothèque serait mixte et qu'un responsable serait nommé pour assurer les deux missions de la bibliothèque.

A Renens, la bibliothèque était d'abord communale, et c'est en 2011 qu'un contrat de prestations a été établi entre la Commune et le Canton. Un responsable a été nommé afin de gérer toute la bibliothèque.

Là aussi, et comme à Gland et Blonay-St-Légier, il y a eu une volonté des autorités communales de disposer d'une bibliothèque mixte.

A Blonay-St-Légier, une association de bibliothèque a été créée après la mise en place de la nouvelle bibliothèque, non pas pour fournir des bénévoles pour faire du prêt, mais pour être une force de proposition, un soutien pour la partie publique où l'effectif est insuffisant (organisation d'animations, récolte de fonds, etc.) et ainsi participer à l'accomplissement du rôle social et culturel de la bibliothèque auprès de la population locale.

On constate également que, dans ces quatre cas, un responsable de la bibliothèque dans son ensemble a été nommé, ce qui permet d'avoir une vue globale des besoins et des activités et aussi de mener à bien une gestion efficace et adaptée à l'environnement (politique locale, infrastructures, mandats de prestation,...) C'est cette personne qui discute avec les différentes autorités.

On peut également remarquer qu'aucune de ces bibliothèques ne fonctionne avec des bénévoles pour le travail courant.

(Voir questionnaire en annexe chapitre 15)

8. Pourquoi une bibliothèque mixte ?

Pour introduire ce chapitre, je souhaiterais citer Bertrand Calenge : « *On voit que les points de rencontre sont nombreux entre l'école et la bibliothèque. Ils ne seront réellement efficaces et productifs qu'à la condition que l'école comme la bibliothèque gardent leur spécificité : l'école a pour vocation d'enseigner à des élèves, la*

bibliothèque d'offrir des outils de formation et de culture à des enfants ; les deux missions se croisent sans cesse, mais ne se confondent pas » (Calenge, 2006, p. 172) Les petites bibliothèques publiques ».

8.1 Avantages

- Possibilité pour les parents et les enfants de fréquenter le même lieu, beaucoup plus simple quand on a de petits enfants.
- Certains élèves ne font plus d'association avec l'école si la bibliothèque se situe hors les murs des bâtiments scolaires.
- Heures d'ouverture plus élargies, les élèves peuvent venir le mercredi après-midi ou le samedi matin chercher de la documentation pour leurs exposés ou leurs travaux scolaires, accompagnés par leurs parents pour les plus jeunes. Ce qui n'est pas le cas pour les bibliothèques uniquement scolaires.
- Rencontre entre différents publics qui peut être enrichissante.
- Partage des coûts.
- Fidélisation du lecteur.
- Professionnalisation de la bibliothèque mixte grâce à la DGEO qui n'engage que des professionnels pour la partie scolaire, lorsqu'il y a un mandat de prestations.

8.2 Inconvénients

- Deux missions différentes pouvant engendrer une mise en place particulière et des organisations distinctes, ce qui peut être difficile par moments pour les bibliothécaires. Exemples : espace spécifique pour animations, horaires différents.
- On ne se trouve pas au sein de l'école.
- Deux publics distincts pouvant avoir des besoins ou des accès à des documents différents. Exemples : élève devant accéder à des documents liés à son enseignement scolaire, adulte accédant à des documents interdits aux mineurs.
- Des tutelles différentes.
- Si la bibliothèque mixte se trouve dans un bâtiment scolaire, réticence de certains adultes pour qui l'école a été difficile de fréquenter à nouveau ce lieu.

9. Pourquoi une bibliothèque uniquement scolaire ?

9.1 Avantages

- Les élèves peuvent y accéder en tout temps, pendant les récréations, avant et après les cours (selon la décision des autorités et le règlement de l'école) et pendant la pause de midi (à condition que la commune accepte la prise en charge financière de ces moments en dehors du temps scolaire, ce qui est le cas dans le canton de Vaud).

- Le bibliothécaire se trouve proche des enseignants. Il peut ainsi créer des liens privilégiés avec certains d'entre eux, il entend parler de ce qui se passe au sein de l'école. Son implantation sur place a une incidence positive sur les aspects relationnels mais à terme chaque établissement devrait disposer d'une commission de bibliothèque afin d'institutionnaliser les activités de la bibliothèque en partenariat avec les enseignants (pour le canton de Vaud)
- La bibliothèque a une plus grande visibilité pour les enseignants et les élèves, à condition que la bibliothèque se trouve au rez-de-chaussée et dans un lieu de passage.
- Les enseignants peuvent aussi, en collaboration avec le bibliothécaire, occuper la bibliothèque comme une salle de cours et donc utiliser les ressources de la bibliothèque durant le cours.

9.2 Inconvénients

- Quand l'arrondissement scolaire est réparti sur divers bâtiments scolaires, éloignés les uns des autres, comme c'est le cas actuellement à Orbe et le sera également à l'avenir, l'exigence d'être dans un bâtiment scolaire précis n'a plus lieu d'être. Quel bâtiment choisir ?
- Les élèves sont toujours dans l'enceinte de l'école, pour certains cela ne donne pas envie de fréquenter la bibliothèque ou le centre de documentation. Une fois que les élèves quittent l'école, ils n'y retournent plus, que ce soit à la fin des cours ou à la fin de leur scolarité.
- Heures d'ouverture uniquement pendant les heures de cours ; pas d'ouverture le mercredi après-midi ou le samedi et pendant les vacances scolaires.
- Les documents proposés peuvent, selon les directions et les commissions de bibliothèque, n'être orientés que ou essentiellement sur les besoins scolaires, surtout pour certains établissements secondaires. Ce qui ne devrait pas être le cas car le PER préconise d'utiliser comme moyen d'enseignement des documents dit de lecture-plaisir.
- Les élèves veulent venir se mettre à l'abri en cas de mauvais temps et de froid pendant les récréations, ce qui peut poser des problèmes de discipline. Un règlement de l'utilisation de la bibliothèque peut régler ce genre de problèmes.

10. Différents scénarios possibles

10.1 Bibliothèque « centrale » mixte

Un bâtiment devrait être construit entre le collège de Montchoisi et le collège de Chantemerle afin d'installer une structure d'accueil des élèves ainsi que le réfectoire ; il est également question d'y intégrer une bibliothèque scolaire.

Le bâtiment ne devant pas abriter de classes, il serait adéquat pour y mettre une bibliothèque mixte. Celle-ci serait proche de deux grands collèges (Montchoisi et Chantemerle), idéal pour les visites de classe et pour l'ouverture avant l'école et pendant les récréations.

Ce bâtiment serait très proche de plusieurs quartiers d'habitation et d'appartements protégés, et facilement accessible car un arrêt de bus se trouve juste devant le collège de Chantemerle, ce qui permettrait aux personnes âgées et aux parents avec poussettes de pouvoir y venir sans problèmes.

10.2 Bibliothèque avec succursale scolaire

Une bibliothèque « centrale » (par exemple, à Montchoisi) pourrait être complétée par une succursale. Celle-ci pourrait se situer à la Tournelle pour la partie primaire car les collèges du Grand-Pont, du Pré Genevois et de Ste-Claire accueillent 23 classes avec 411 élèves. (Voir plan chapitre 3)

Cette solution par des bâtiments plus proches, offre l'avantage d'un accès à la bibliothèque facilité par un trajet plus court.

Si les fonds adulte et secondaire actuellement à la Tournelle étaient déménagés à Montchoisi, toute la surface utilisée actuellement pourrait être ainsi dévolue au primaire. On pourrait y faire une salle avec de la documentation pour les enseignants, augmenter le fonds pour les élèves, et offrir un bel espace d'accueil et d'animation pour les visites de classe.

L'inconvénient de cette solution est l'achat à double de certains titres afin de pouvoir aussi les offrir à la bibliothèque publique.

10.3 Deux bibliothèques, une scolaire et l'autre publique.

La troisième proposition est de faire deux bibliothèques : la bibliothèque publique resterait à la Tournelle, et une bibliothèque uniquement scolaire serait créée (par exemple à Montchoisi). Cela sous-entendrait de séparer le personnel, les logiciels, les budgets, etc.

Les élèves du primaire devraient tout de même se déplacer si la bibliothèque scolaire se trouve à Montchoisi (1.8 km).

Cette solution serait plus onéreuse en personnel, en documents et en frais de gestion. De plus, la bibliothèque publique ne récupérerait aucun espace car elle devrait tout de même offrir des livres enfants (au minimum de 0 à 5 ans).

11. Locaux

La difficulté majeure d'une bibliothèque mixte est son emplacement : elle ne doit pas être trop éloignée des bâtiments scolaires, 5 à 10 minutes à pied, et si possible au centre ville pour la partie publique. Cette nécessité pose un problème : les classes du primaire se trouvent à un bout de la ville, et les classes secondaires à l'autre bout (15 à 20 min. à pied).

Selon les « Normes pour bibliothèques scolaires DGEO », il faudrait 490 m² uniquement pour la partie scolaire. Nous avons actuellement 60 m², ce qui ne permet pas de proposer le nombre de documents exigé par ces normes : par rapport au nombre d'élèves (2'300), c'est 23'000 documents qu'il faudrait proposer au lieu des 7'000 actuels.

Pour la partie publique, le nombre de m² par rapport à la population devrait être de 500m² (selon les « Normes pour les bibliothèques de lecture publique »). Actuellement, la bibliothèque ne dispose que de 189 m² pour les deux types de fonctions, publique et scolaire.

En prenant pour exemple la ville de Renens qui dispose d'une bibliothèque centrale de 600m² avec une succursale (uniquement scolaire) de 100m² pour 20'000 habitants, et la Commune de Ste-Croix qui dispose d'une bibliothèque de 500m² pour un nombre de 500 élèves et 4621 habitants, la projection d'une bibliothèque mixte pour la région d'Orbe d'environ 800m² (succursale incluse) semble adéquate. Cette surface se justifie d'autant plus par l'accroissement de la population constaté ces dernières années, et le désir de la ville d'Orbe de continuer à s'étendre.

Les communes sont tenues de mettre à disposition de l'école des locaux tels que les salles de gymnastique qui sont utilisées par l'école durant les heures scolaires, puis parfois utilisées par la population et les associations locales en-dehors de ces heures (soir, week-end). Une bibliothèque mixte s'inspire de ce type de modèle : ouverte pour l'école jusqu'à 15h ou 15h30, puis pour le public à partir de ces heures-là comme à midi, le soir et le week-end.

11.1 Aménagement d'une bibliothèque mixte

Il faudrait que la bibliothèque se situe au rez-de-chaussée, avec un accès handicapé et deux entrées séparées : une pour la partie scolaire et l'autre pour la partie publique. Deux entrées séparées est une obligation pour une bibliothèque mixte, car aucune personne ne faisant pas partie de l'établissement scolaire ne doit pouvoir rentrer dans le bâtiment scolaire pendant les cours. Exemple : bibliothèque d'Echallens.

L'accueil et la banque de prêt pourraient être situés entre la partie adulte et la partie jeunesse-scolaire.

D'autres aménagements seraient pertinents tels :

- des tables de travail avec des coins tranquilles pour les élèves afin qu'ils puissent faire leurs devoirs ; des places de travail pour groupes-classes.
- des gradins pour l'heure du conte ;
- du matériel modulable et déplaçable selon l'affectation des animations ;
- une salle informatique ;
- des postes de consultation internet en suffisance, que ce soit pour la partie publique ou scolaire.

Note : pour la partie scolaire, il faut pouvoir proposer au moins un ordinateur pour deux élèves.

12. Personnel

En 2013, l'effectif de la Bibliothèque est le suivant :

Personnel professionnel	Scolaire	Publique	Total
Personnel actuel	1,2 ETP	0,8 ETP	2 ETP
Selon les normes DGEO /CLP	2,2 à 3 ETP	1,75 à 2,5 ETP	3,95 à 5,5 ETP

Pour la partie publique, il y a le personnel suivant mis à disposition par l'Association :

- 30 bénévoles à 2 h. par mois pour le prêt et pour différentes activités, ce qui représente 1700 heures ;
- 3 fourreurs bénévoles ;
- 1 relieuse dédommagée.

Je travaille à la bibliothèque d'Orbe depuis septembre 2009 et je suis responsable de la partie scolaire qui correspond à la section jeunesse de la bibliothèque. Dans ce cadre, je reçois beaucoup de classes et je fais à chaque fois des animations ; cette activité occupe la plus grande partie de mon temps de travail.

Vu la fréquentation de la bibliothèque qui va en augmentant chaque année, et l'accroissement du nombre de prêts (de 38% en deux ans), la gestion de celle-ci devrait être uniquement professionnelle. Cela ne signifie pas que l'association de la bibliothèque doit disparaître, elle devrait être une aide lors de manifestations comme les portes ouvertes, ou lors d'animations tels « Né pour lire » (voir commentaire pour Blonay-St Léger).

Une association de la bibliothèque doit avoir un rôle de soutien. Elle ne peut pas se substituer à des professionnels dans la gestion d'une bibliothèque qui se situe dans un environnement en pleine mutation technologique et informationnelle.

Le personnel engagé pour le scolaire dans le canton de Vaud ne peut faire de service public pendant l'ouverture au public ou pendant la pause de midi, sauf s'il est engagé (et rétribué) par la commune qui assure l'accueil des élèves en dehors des heures scolaires (voir la LAJE⁸).

13. Collections

Les missions sont différentes entre une bibliothèque scolaire et une bibliothèque publique, les collections doivent correspondre à ces deux aspects si la bibliothèque est mixte.

Pour répondre au scolaire, une collaboration étroite doit être établie avec les enseignants afin de savoir de quoi ils ont besoin. L'idéal serait de mettre en place une commission de bibliothèque formée des directeurs ou des doyens, de quelques enseignants intéressés à la bibliothèque, et des bibliothécaires scolaires. Cette commission permettrait à la bibliothèque de se sentir pleinement intégrée à l'école. Ceci est d'autant plus important quand la bibliothèque scolaire ne se trouve pas dans le bâtiment scolaire.

La partie scolaire possède actuellement 6'929 documents.

Selon les normes DGEO, la collection documentaire standard pour les établissements scolaires concernés devrait correspondre à 10 documents par élève, dont au moins 2 non livre, ce qui fait un total de 23'000 documents pour les 2300 élèves actuels ; nous en sommes loin, et même si nous obtenions le crédit afin d'acquérir autant de documents, nous ne saurions où les mettre, faute de place actuellement.

⁸ Loi sur l'accueil de jour (VD)

14. Finances

14.1 Budget de fonctionnement

La partie scolaire bénéficie de :

- 17'000.- par année pour l'achat de livres, les licences informatiques et les animations ;
- 1000.- pour le petit matériel ;
- 4000.- pour le mobilier.

Sur ce total de 22'000.-, une partie est donnée par le Canton et l'autre par l'Association scolaire de Baulmes-Chavornay-Orbe (ASIBCO).

La partie publique n'a pas de budget, mais un subside est alloué chaque année à l'Association de la bibliothèque qui le gère en collaboration avec les professionnels. Ce subside s'élève à 22'000.-, qui comprend le budget d'acquisition des documents et du matériel. Avec ce subside, la partie publique n'achète que les documents destinés aux adultes.

Il serait plus clair pour la professionnelle gérant la bibliothèque publique que la commune alloue un budget propre et non seulement un subside, comme pour les autres services dont elle a charge. Cela légitimerait la bibliothèque comme un service à part entière de la commune, ce qui serait logique puisque celle-ci verse déjà un salaire depuis 2010.

Note : la gestion d'un budget figure dans les compétences d'un spécialiste en information documentaire.

14.2 Budget pour le personnel

Scolaire

- La commune et le canton conviennent d'un mandat de prestation, la Commune engage le personnel (en collaboration avec le Canton) et le Canton prend à sa charge les salaires.
- Actuellement un 120%

Publique

- La Commune engage le personnel pour la partie publique et le rémunère. Actuellement cela représente un 80%.
- Les bénévoles ne reçoivent aucune indemnisation par la Commune. Ils effectuent l'équivalent d'un 100%.

14.3 Budget pour les locaux

Les locaux sont payés par la Commune d'Orbe, indépendamment du financement de son fonctionnement.

Si la bibliothèque déménageait (par exemple dans le nouveau bâtiment de Montchoisi), ce serait tout de même la Commune qui financerait ceux-ci, les communes se chargeant du financement des bâtiments scolaires.

15. Conclusion

La surface actuelle de la bibliothèque scolaire et publique confondue est insuffisante (voir chapitre 9, page17).

Malgré la modification du découpage de l'arrondissement scolaire d'Orbe et environs prévu pour 2014-2015 impliquant une légère baisse du nombre d'élève, la surface actuelle de la bibliothèque scolaire restera insuffisante.

Durant la réalisation de mon travail, j'espérais que des locaux actuellement non-affectés appartenant à la Commune auraient pu être mis à disposition de la bibliothèque. Cela n'a hélas pas été le cas.

Proposition

Il n'y a pas de solution idéale, les bâtiments scolaires étant nombreux et éloignés les uns des autres.

Les trois propositions sont :

- Bibliothèque « centrale » mixte
- Bibliothèque avec succursale scolaire pour la partie primaire
- Deux bibliothèques, une scolaire et l'autre publique

La solution qui me semble la plus adaptée pour Orbe et environs est la deuxième : une bibliothèque mixte à Montchoisi avec une succursale à la Tournelle 2, qui permettrait aux élèves du cycle primaire (plus long maintenant avec Harmos, de la 1 à la 8^{ème}) d'y venir pour des visites de classe.

Cette solution impliquerait d'avoir plus de personnel pour la partie scolaire afin de pouvoir gérer la succursale et la bibliothèque centrale, sachant que la partie scolaire est déjà sous dotée pour répondre aux exigences et aux besoins de l'école (voir chapitre10, page 18).

Actuellement, il ne reste qu'à espérer que la construction de ce nouveau bâtiment scolaire entre les collèges de Chantemerle et Montchoisi voit le jour, et qu'il soit

possible d'offrir aux élèves comme aux enseignants et à la population d'Orbe et région, une bibliothèque répondant à tous leurs besoins.

A noter que quelle que soit la solution adoptée, l'accès à la bibliothèque scolaire restera un problème pour les classes qui se trouvent dans les petites communes avoisinantes.

16. Annexes

Bibliothèque du Léman à Renens

1. *Quelles ont été vos réflexions pour le choix de séparer ou pas la partie scolaire de la partie publique ?*

Au départ, c'était une bibliothèque communale qui a un contrat de prestation avec le canton depuis 2011. Pas de bénévoles. Volonté de ne pas séparer la partie publique de la partie scolaire, de créer une synergie, ainsi les animations sont profitables à tout le monde. Et cela facilite le passage de l'élève à la partie publique quand il quitte l'école, la bibliothèque restant la même.

2. *Le choix a-t-il été tributaire de la politique ?*

Non, pas vraiment.

3. *Le choix a-t-il été tributaire de la disponibilité de locaux ?*

Très certainement. Historique qu'elle soit dans le collège, mais il serait préférable qu'elle soit au centre ville, car ici il n'y a pas de parking et pas d'identité visuelle forte. Mais il y a un bus.

4. *Avec quelles instances la réflexion a-t-elle été faite ?*

4.1 *Ecoles*

Sollicité par les trois directeurs des écoles (2 au primaire et 1 au secondaire) pour un mandat de prestation avec le Canton

4.2 *Politiques*

Oui

4.3 *Associations scolaires*

Pas d'association scolaire, c'est uniquement la ville de Renens.

4.4 *Association de bibliothèque ?*

Non

Particularité : succursale de 100m² au Collège des Pépinières avec 7000 volumes, entièrement primaire et scolaire.

Gland

1. *Quelles ont été vos réflexions pour le choix de séparer ou pas la partie scolaire de la partie publique ?*

Créée il y a plus de 20 ans, la bibliothèque a toujours été dans le bâtiment scolaire. Une étude avait été faite par des bibliothécaires qui disaient que ça n'était pas possible de mettre une bibliothèque mixte dans un bâtiment scolaire, mais ça a quand même été fait. L'accès est un problème, car il se trouve au 2^{ème} étage et il devrait y avoir une porte pour le public et une pour les élèves. A cause de cet état de fait il n'y a pas d'ouverture pour la partie publique le matin. Ce qui d'habitude est normal car la bibliothèque devrait être réservée aux classes le matin. Ce problème est à régler entre les 2 parties prenantes

2. *Le choix a-t-il été tributaire de la politique ?*

Il était clair pour la commune que la bibliothèque devait être mixte ! Décision politique aussi à cause de l'aspect financier.

3. *Le choix a-t-il été tributaire de la disponibilité de locaux ?*

Oui, car des locaux étaient disponibles dans le collège et non ailleurs.

4. *Avec quelles instances la réflexion a-t-elle été faite ?*

4.1 Ecoles

L'école demandait une bibliothèque.

4.2 Politiques

Oui, la Commune a demandé une étude à des bibliothécaires.

4.3 Associations scolaires

Pas d'association, que la ville de Gland.

4.4 Association de bibliothèque ?

Non.

Particularité : Il y a une Association (« Millefeuilles ») dans le bâtiment communal, qui ne reçoit aucun subside de la Commune et qui estime être la bibliothèque jeunesse de la Ville. Mais c'est plutôt un lieu d'animations.

Blonay-St-Légier

1. *Quelles ont été vos réflexions pour le choix de séparer ou pas la partie scolaire de la partie publique ?*

Volonté politique d'offrir une bibliothèque à la population. D'abord ça n'était qu'une bibliothèque scolaire. Comme physiquement il était impossible de rester dans les mêmes locaux, la bibliothèque a été aménagée dans un bâtiment à côté de l'école.

2. *Le choix a-t-il été tributaire de la politique ?*

Choix des élus. Une promesse de législature de créer une bibliothèque. Raison financière.

3. *Le choix a-t-il été tributaire de la disponibilité de locaux ?*

Oui.

4. *Avec quelles instances la réflexion a-t-elle été faite ?*

4.1 Ecoles

Oui.

4.2 Politiques

Oui

4.3 Associations scolaires

Non

4.4 Association de bibliothèque ?

Association de bibliothèque créée après afin d'aider la partie publique là où elle n'a pas le temps, faute de personnel, pour des animations par ex.

Echallens

1. *Quelles ont été vos réflexions pour le choix de séparer ou pas la partie scolaire de la partie publique ?*

En 2005, un nouveau bâtiment scolaire a été construit et la bibliothèque, alors gérée par une association de bénévoles a déménagé dans ce bâtiment. Une enseignante s'occupait du scolaire. L'école souhaitait créer un centre de documentation. Il y a eu des conflits avec l'Association de la bibliothèque, qui freinait le projet. En avril 2011, une bibliothécaire scolaire a été engagée avec un 10% pour gérer la partie publique.

L'Association a décidé de se dissoudre (en 2012, peu après l'engagement de la responsable)

2. *Le choix a-t-il été tributaire de la politique ?*

Oui, de la politique de l'école.

3. *Le choix a-t-il été tributaire de la disponibilité de locaux ?*

Oui, le nouveau collège de Court-Champ

4. *Avec quelles instances la réflexion a-t-elle été faite ?*

4.1 *Ecoles*

Accord avec la direction scolaire, celle-ci voulait un centre de documentation.

4.2 *Politiques*

Collaboration plus difficile avec les politiques.

4.3 *Associations scolaires*

Non, car pas d'association scolaire, mais un groupement des communes.

4.4 *Association de bibliothèque ?*

Non, car plus d'association de bibliothèque.

Particularités : A fonctionné pendant une année avec deux logiciels : Bibliomaker et Virtua pour la migration des données.

Une bénévole est restée pour ranger les livres et conseiller les lecteurs mais les conditions de travail étaient claires dès le départ.

Une apprentie à 100% complète l'équipe.

Intègre RERO en juillet 2012

17. Bibliographie

Normes

- Communauté de travail des bibliothèques de lecture publique CLP (éd.) (2008) : Normes pour les bibliothèques de lecture publique : principes, données techniques et exemples pratiques. Berne. Ed. Hep.
- Communauté de travail des bibliothèques de lecture publique CLP (éd.) (2000) : Normes pour bibliothèques scolaires.

- DGEO (2007). Recommandations et normes pour bibliothèques scolaires : rapport du groupe de projet.

Ouvrage

- Calenge, Bertrand (2006) : Les petites bibliothèques de lectures publiques .Paris. Ed. du Cercle de la Librairie. Coll. « Bibliothèques »

Rapports

- Veyre, Virginie (2011) : Rapport d'activités 2010 : de la partie publique de la bibliothèque publique et scolaire d'Orbe. Orbe.
- Veyre, Virginie (2012) : Rapport d'activités 2011 : de la partie publique de la bibliothèque publique et scolaire d'Orbe. Orbe.
- Veyre, Virginie ; Ducret, Manuèle (2013) : Rapport d'activités 2012 : de la partie publique de la bibliothèque publique et scolaire d'Orbe. Orbe.
- Vaudroz, Isabelle (2011) : Rapport d'activités 2010 : de la partie scolaire de la bibliothèque publique et scolaire d'Orbe. Orbe.
- Vaudroz, Isabelle (2012) : Rapport d'activités 2011 : de la partie scolaire de la bibliothèque publique et scolaire d'Orbe. Orbe.
- Vaudroz, Isabelle (2013) : Rapport d'activités 2012 : de la partie scolaire de la bibliothèque publique et scolaire d'Orbe. Orbe.

Travail de Bachelor HES

- Cloux, Léa (2012) : Bibliothèques mixtes, publiques et scolaires : réflexion et propositions de solutions pour la Bibliothèque-Médiathèque et les écoles de la Ville de Sierre : travail de Bachelor.

Dispositions et mandat

- UNESCO (2000) : Manifeste UNESCO/IFLA de la bibliothèque scolaire.
- « Mandat de réorganisation scolaire au sein du périmètre de l'Association scolaire intercommunale de Baulmes-Chavornay-Orbe et environs : rapport de synthèse du groupe de travail ».- Mai 2013
- « Dispositions pour l'établissement d'un mandat de prestations « bibliothèque scolaire » entre les communes et la DGEO / Direction générale de l'enseignement obligatoire, 2013

Sites web consultés

- Site internet de la bibliothèque publique et scolaire de Renens
http://www.netvibes.com/bibliotheque_leman_renens#Bienvenue (consulté le 17 août 2013 à 11h15)

- Site internet du Centre de documentation scolaire et bibliothèque régionale d'Echallens <http://www.bibliotheque-echallens.ch/> (consulté le 17 août 2013 à 12h35)
- Site internet de la bibliothèque publique et scolaire de Ste-Croix <http://www.ecoles-sainte-croix.ch/biblio/> (consulté le 17 août 2013 à 13h15)
- Site internet du Canton de Vaud : LEO <http://www.vd.ch/themes/formation/scolarite-obligatoire/lois-et-reglements/> (consulté le 7 septembre 2013 à 13h)
- Site internet du Canton de Vaud : LAJE <http://www.vd.ch/themes/sante-social/protection-de-la-jeunesse/accueil-hors-du-milieu-familial/accueil-collectif-de-jour/> (consulté le 8 septembre 2013 à 11h56)
- Site internet de la Bibliothèque publique et scolaire de Blonay-St-Légier <http://www.mabibliotheque.ch/> (consulté le 8 septembre 2013 à 11h18)